

Coupes à l'aide sociale

Plusieurs centres en toxicomanie pourraient devoir fermer

Première publication 10 mars 2013 à 19h50



Crédit photo : archives Agence QMI

Recommander 123 Tweet 9

Par **Marie-Claude Simard** | Agence QMI

L'Association des Centres de traitements des dépendances du Québec dénonce les **coupes projetées par le gouvernement Marois** dans le financement des séjours en thérapie de toxicomanie, affirmant qu'elles provoqueraient la **fermeture de 19 des 54 centres**.

Dans ses coupes prévues à l'aide sociale, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale veut limiter à 90 jours par an la prestation pour l'hébergement dans un centre offrant des services en toxicomanie. Dans la loi actuelle, le gouvernement n'impose pas de limite sur le nombre de jours en séjours de longue durée.

Selon le président de l'association, **Vincent Marcoux**, cette mesure priverait les 19 centres qui offrent des services à moyen et long terme de 23% de leur financement, ce qui les forcerait à fermer. Il explique que les établissements concernés, qui sont des centres communautaires et privés, obtiennent du ministère près de 50\$ par jour par prestataires et seraient privés d'au moins 100 000\$ par an.

Par ailleurs, M. Marcoux déplore qu'une limite de temps soit imposée sur la thérapie en toxicomanie.

«C'est comme mettre une limite sur le traitement d'un cancer», a-t-il dit en entrevue. Il estime que les prestataires qui font usage des services de longue durée en toxicomanie sont souvent des cas lourds qui bénéficient de l'assurance sociale depuis plusieurs années et qui ont besoin d'accompagnement en moyenne pendant six mois.

«C'est une clientèle qui compte plusieurs désaffiliés, ils ont souvent des problèmes au niveau judiciaire, ou en santé mentale», a-t-il expliqué. Les coupes provoqueraient des coûts beaucoup plus élevés pour le système puisque les toxicomanes laissés à eux-mêmes risquent d'être hospitalisés ou de se retrouver en centre de

détention.

Si le règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles est adopté, les nouvelles mesures sur la Prestation spéciale qui finance les frais de séjours pour des services en toxicomanie entreront en vigueur le 1er juin 2013.

Le médecin et député de Mercier pour Québec solidaire, Amir Khadir, a déclaré dans un communiqué dimanche que «les études établissent sans l'ombre d'un doute que le taux de réussite des traitements de la dépendance aux drogues est en lien direct avec leur durée».

Copyright © 1998-2014 - Tous droits réservés. Une réalisation de TVA Interactif inc.

